



Syndicat National des Personnels de
l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire
54 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr
www.snpespjj-fsu.org
<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=nf>
<https://twitter.com/snpespjj>



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

LE COMBAT POUR LES DROITS DES PROFESSEUR.E.S TECHNIQUES A PAYÉ

Grâce à la détermination et à la ténacité du SNPES-PJJ/FSU, les professeur.e.s techniques de la PJJ ont obtenu que leurs droits soient enfin respectés.

En effet, au cours de ces dernières années, nous n'avons eu de cesse de dénoncer l'injustice que subissaient les PT par l'absence depuis 2017 de CAP d'avancement. De plus, l'ensemble des personnels de la fonction publique bénéficiait d'une revalorisation salariale appelée PPCR dont les PT étaient outrageusement EXCLU.E.S.

De surcroît en 2016, notre administration avait demandé l'extinction du corps et le transfert de gestion à l'Éducation Nationale. Nous nous sommes battu.e.s contre son projet et avons eu gain de cause.

Afin de faire pression sur notre administration, le SNPES-PJJ/FSU a engagé avec les délégué.e.s CAP un recours au Tribunal Administratif. Ce travail a payé et il est profondément dommageable que nous ayons été obligés de recourir à la justice administrative pour que des droits élémentaires soient respectés.

Après cette victoire, nous resterons vigilant.e.s afin que les CAP d'avancement rétroactives viennent réparer le préjudice subi par les personnels. Nous continuerons de nous battre pour que les droits des PT soient respectés, pour la reprise du recrutement par concours et la mise en place d'un plan de titularisation qui permettrait enfin aux contractuel.le.s de sortir de la précarité. Ce n'est qu'à cette condition que le secteur de l'insertion pourra être revalorisé !

(Voici ci-dessous le message envoyé aux OS par la directrice de la PJJ le 11 mars au soir)

« Mesdames et Messieurs les représentants du personnel,

J'ai le plaisir de vous informer que nous venons de recevoir l'accord du guichet unique (DGAFP/DB) pour le projet de transposition du protocole PPCR au corps des professeurs techniques.

Cet avis prend en compte notre souhait de maintenir ce statut et de ne pas placer le corps en voie d'extinction.

Avant de pouvoir mettre effectivement en œuvre ce dispositif, le projet sera soumis à l'avis du CTM dans les prochaines semaines, suivie de celui du Conseil d'Etat.

La publication de ces textes va permettre, en sus de la revalorisation de la grille indiciaire du corps, de procéder aux avancements au grade de professeurs techniques hors classe et ce, de manière rétroactive, au titre des années 2017, 2018, 2019 et 2020 ; avancements légitimement attendus par les professionnels. »

Très cordialement,

Madeleine MATHIEU